



An Garda Síochána

Brochure d'information à l'intention des victimes



Table des matières

 Droits des victimes 3	 Signaler un Crime 5	 Protection des victimes 11
 Ton cas 16	 Le procès (poursuite) 20	 Autre aide 25
 Garda Victim Bureaux de service 29	 Useful websites 36	

Droits des victimes



Lorsque vous êtes victime d'un crime, vous avez le droit à :

- des informations,
- un soutien, et
- une protection.

Ces services sont fournis par les organisations de justice pénale de l'État (voir "Autres aides" à la [page 25](#)).



Qui est une victime d'un crime ?

Les victimes de crime ont subi un préjudice à la suite de ce crime et ce préjudice peut être :

- physique,
- psychologique,
- moral,
- financier.

Un membre de la famille dont un être cher est décédé à la suite d'une infraction pénale est victime d'un crime.

Les membres de la famille incluent un conjoint ou un partenaire qui vit avec une victime dans un foyer commun. Les frères et sœurs, les personnes à charge et les proches parents sont également considérés comme des membres de la famille. Cela veut dire qu'ils ont également droit à des informations, un soutien et une protection.

Signaler un crime



Devrai-je témoigner ?

- En tant que victime d'un crime, vous jouez un rôle très important dans le système de justice pénale. Il se peut que vous deviez témoigner devant le tribunal.
- On peut vous demander de témoigner à une audience sur la mise en liberté sous caution. Une audience sur la mise en liberté sous caution est lorsque la personne qui a commis le crime contre vous essaie de rester en liberté jusqu'à son procès.
- On peut également vous demander si vous souhaitez expliquer au tribunal comment le crime vous a affecté. Il s'agit d'une déclaration de la victime sur les répercussions du crime et le tribunal l'entend habituellement avant de prononcer la peine.
- L'État poursuit les personnes qui commettent un crime. Vous n'avez pas à engager votre propre avocat pour une affaire pénale.



Comment puis-je signaler un crime ?

- Appelez le **999/112** en cas d'urgence.
- Appelez votre poste de la Garda local ou rendez-vous à votre poste local en personne.

Parfois, il est plus simple de contacter le poste de la Garda et de prendre rendez-vous.

Si vous ne parlez pas anglais

Si nécessaire, nous vous fournirons un service de traduction pour que vous puissiez bénéficier de la même qualité de service autant que possible que toute victime de crime.

Qu'est-ce que le Garda (policier) me demandera lorsque je signale un crime ?

Lorsque vous signalez un crime à An Garda Síochána (la force de police irlandaise), que vous soyez une victime ou un témoin, nous vous demanderons de :

- Nous fournir autant d'informations que possible sur l'infraction.



- Nous dire si vous êtes inquiet pour votre sécurité (ou celle de votre famille) afin que nous puissions vous donner des conseils appropriés.
 - Nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions vous informer sur l'avancement de l'enquête.
 - Nous fournir toute nouvelle information. Vous remarquerez peut-être d'autres pertes ou dommages après votre premier signalement de l'infraction.
- Nous informer si vous souffrez d'autres effets d'un préjudice causé par le crime.
- Nous informer si vous changez de coordonnées.
 - Nous dire si vous consentez à être orienté vers les services d'aide aux victimes.

À quoi dois-je m'attendre après mon signalement ?

- Nous enquêterons sur votre plainte.
- Nous vous fournirons le nom, le numéro de téléphone et le commissariat du Garda enquêteur et un numéro spécial – le numéro d'incident PULSE – qui enregistre votre signalement.



- Nous fournirons à toutes les victimes de crime les coordonnées d'un contact de suivi tel que le responsable Garda de l'enquête, le bureau de service d'aide aux victimes de la Garda ou l'agent de liaison avec les familles selon le cas en fonction des circonstances du crime.
- Nous vous écrirons pour prendre acte de la plainte officielle déposée auprès des Gardaí (policiers). Ce document comprendra des informations de base sur l'infraction pénale que vous avez signalée. Nous pouvons vous fournir ce document dans la langue que vous parlez si vous le désirez.
- En fonction du type de crime, nous pouvons vous donner ces informations en personne plutôt que par écrit.
- Votre bureau local de service d'aide aux victimes de la Garda, le responsable de l'enquête ou l'agent de liaison avec les familles, selon le cas en fonction de la nature du crime, vous contactera pour vous informer des avancées importantes de l'enquête sur votre plainte.



Puis-je amener quelqu'un avec moi lorsque je signale un crime ?

Oui. En tant que victime, vous pouvez être accompagné par une personne de votre choix pour vous soutenir lorsque vous :

- signalez un crime;
- faites une déposition officielle ;
- avez d'autres entretiens avec les Gardaí.

Vous pouvez également amener un représentant légal – un avocat – avec vous.

Cependant, dans certains cas, un membre d'An Garda Síochána peut vous demander de choisir une personne différente pour vous accompagner, y compris un représentant légal.

Un membre d'An Garda Síochána peut empêcher quelqu'un de vous accompagner si cela :

- est contraire à votre intérêt ;
- nuirait à toute enquête ou toutes poursuites pénales.



Cela ne vous empêche pas de choisir une autre personne pour vous accompagner pourvu que le Garda enquêteur estime qu'elle est appropriée.

Où puis-je obtenir un aperçu du processus d'enquête ?

Pour un aperçu complet du processus, veuillez consulter notre rubrique [Foire aux questions \(FAQ\)](#) sur notre site web www.garda.ie.

Protection des victimes



Nous évaluerons vos besoins en tant que victime avec votre collaboration. Nous identifierons toute question concernant votre sécurité. Nous évaluerons également votre vulnérabilité:

- **aux représailles (lorsque vous pouvez être en danger à la suite du signalement que vous nous avez fait)**
- **aux intimidations (lorsque d'autres personnes essaient de vous influencer) ;**
- **à la victimisation secondaire (lorsque vous faites l'objet de souffrances supplémentaires à la suite de l'enquête sur votre crime et de votre expérience au tribunal).**
- **Bureau d'aide aux victimes de la Garda**

Chaque bureau divisionnaire d'aide aux victimes de la Garda (GVSO) est ouvert de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Toutes les victimes d'actes criminels recevront un contact de suivi, selon



les circonstances du crime, à partir de:

- La Garda chargée de l'enquête,
- Bureau du service des victimes de la Garda,
- Agent de liaison avec les familles.
- Vous pouvez obtenir la liste complète des bureaux et des contacts des services d'aide aux victimes de la Garda à partir de la [page 29](#).

Enfants victimes (moins de 18 ans)

- Nous traitons tous les enfants qui entrent en contact avec nous avec dignité.
- Nous sommes conscients que les enfants qui sont des victimes nécessiteront toujours une attention particulière en ce qui concerne leurs besoins. Nous pouvons fournir des agents spécialement formés pour interroger les enfants dans des lieux où ceux-ci se sentent plus à l'aise.
- Si nécessaire, nous orienterons un enfant vers TUSLA – l'agence pour l'enfance et la famille – en conformité avec [Les enfants d'abord : directives nationales pour la protection et le bien-être des enfants.](#)

Besoins spécifiques

Si vous souffrez de toute forme de handicap, nous prendrons vos besoins ou exigences spécifiques en considération. Veuillez nous informer de tout besoin particulier ou de tout soutien que nous pourrions vous fournir pour vous aider.

Infractions sexuelles

Nous ferons preuve d'une sensibilité particulière aux infractions de nature sexuelle. Si vous le demandez, nous pouvons vous fournir un Garda du même sexe que vous dans la mesure du possible. Nous prendrons, si possible, des dispositions afin que vous soyez traité ou examiné par un docteur du même sexe que vous. Cependant, cela peut parfois être impossible.

Nous vous fournirons des informations sur les organisations d'aide aux victimes d'agressions sexuelles.

Familles endeuillées

Si vous êtes de la famille d'une victime de meurtre ou d'une victime d'un autre homicide illégal, un agent de liaison



avec les familles de la Garda vous sera attribué. Celui-ci sera chargé d'assurer la liaison avec vous pendant l'enquête.

Il vous fournira des informations exactes et en temps voulu sur les progrès de l'enquête de la Garda. Il vous donnera également les coordonnées d'organisations d'aide aux victimes qui peuvent vous aider.

Victimes de violence domestique

En cas de violence domestique, nous pouvons arrêter les conjoints ou les partenaires pour vous protéger ainsi que votre famille quand la loi l'autorise. Nous vous indiquerons quelles mesures de protection vous pouvez demander aux tribunaux.

Si vous êtes victime ou si quelqu'un que vous connaissez est victime de violence domestique, sexuelle ou sexiste, il existe des services nationaux et locaux subventionnés par le gouvernement.

Pour une liste complète de ces services, veuillez consulter www.cosc.ie.



Incidents racistes

Si vous êtes victime d'un incident raciste, nous vous conseillons sur les services de la Garda Diversity Officer dans votre région

Communautés lesbienne, homosexuelle, bisexuelle et transsexuelle

Le cas échéant, nous vous informerons également sur les services des agents de liaison LGBTQ au sein d'An Garda Síochána.



Votre affaire



Comment puis-je me tenir au courant de mon affaire ?

Au cours de l'enquête sur votre plainte, vous pouvez demander au Garda enquêtant sur votre affaire de vous fournir des informations sur les avancées importantes de l'enquête.

Vous pouvez lui demander ces informations à tout moment au cours de l'enquête ou après toutes poursuites pénales relatives à votre affaire.

Vous pouvez également changer (modifier) toute demande d'informations à tout moment.

Si vous nous demandez de vous tenir informé de l'affaire, vous trouverez ci-dessous le type d'informations que nous pouvons vous fournir:

Des informations à propos de vous

Nous pouvons vous envoyer une copie de votre déposition si vous le souhaitez.

Des informations à propos de l'arrestation et de l'inculpation de la personne accusée

Nous pouvons vous donner des informations à propos de:

- l'arrestation et de l'inculpation d'une personne ;
- le type d'infraction pour laquelle elle a été inculpée.

Nous pouvons vous donner des informations à propos de la mise en liberté sous caution d'une personne ou de sa détention provisoire. Ces informations peuvent comprendre les conditions de sa libération sous caution (sa libération provisoire en attendant son procès).

Libération ou évasion du lieu de détention

Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous informer de la libération ou de l'évasion du lieu de détention de l'auteur de l'infraction lorsqu'il se trouve en garde à vue ou en détention provisoire (en prison en attente de jugement).



Vous pouvez également obtenir des informations sur :

- la libération provisoire ou l'évasion du lieu de détention ;
- le décès, si elle purge une peine d'emprisonnement.
d'une personne condamnée.

Bureau du directeur des poursuites pénales

Le rôle du directeur des poursuites pénales (*Director of Public Prosecutions – DPP*) est de décider s'il faut poursuivre ou non des personnes pour avoir commis des crimes et quelles doivent être les accusations. Une fois les poursuites engagées, le bureau du DPP est responsable de l'accusation. Si vous désirez formuler des commentaires sur le service du bureau du directeur des poursuites pénales (DPP) au cours de la procédure pénale de votre affaire, veuillez contacter :

Director of Public Prosecutions

Infirmery Road, Dublin 7

Tél. **+353 (0)1 858 8500**

Site web **www.dppireland.ie**

Si l'affaire est classée sans suite

S'il est décidé de classer sans suite ou de clore une enquête, nous pouvons vous fournir un résumé des raisons.

Si une décision est prise de ne pas engager de poursuites, nous pouvons vous dire comment obtenir un résumé des raisons. Si vous désirez, nous pouvons vous indiquer comment faire réexaminer cette décision.

Le Procès (poursuite)



Si une personne est inculpée, nous pouvons, si vous le souhaitez, vous dire la date du procès et où il aura lieu.

Si une personne est condamnée, nous pouvons, si vous le souhaitez, vous dire la date et le lieu de la condamnation ou de tout appel.

Disposition spéciales

Si nous identifions toute préoccupation, des dispositions spéciales peuvent être prises pour veiller à ce que vous soyez aussi à l'aise que possible pendant le procès. Celles-ci peuvent comprendre :

- vous permettre d'entrer et de sortir d'un palais de justice par une voie non ouverte au public ;
- exclure le public de l'audience ;
- témoigner par le biais d'un système de télévision en circuit fermé ou derrière un écran.

Nous vous donnerons des conseils sur votre sécurité personnelle ou sur comment protéger vos biens.

Frais de justice

Si l'on vous a demandé de témoigner à un procès, vous pouvez vous faire rembourser vos dépenses.

Si une affaire dans laquelle vous êtes impliqué est portée devant le tribunal, An Garda Síochána est chargée du paiement des dépenses du témoin. Il s'agit des frais que vous encourez pour vous rendre au tribunal afin de témoigner.

Ces dépenses peuvent comprendre les frais de :

- transport ;
- restauration ;
- hébergement dans certains cas.

Le commissaire de la Garda (chef du district) de la région où l'affaire est jugée paiera vos dépenses.

Les coordonnées de chaque poste de la Garda est disponible [ici](#).

Le Garda s'occupant de votre affaire peut prendre des dispositions afin que vos dépenses soient payées. Il peut vous demander des reçus pour

vos dépenses. Dans certains cas, vos dépenses peuvent être payées avant le procès afin que vous puissiez vous rendre au tribunal.

Aide juridictionnelle

Dans certains cas, en tant que victime d'une infraction sexuelle ou de violence domestique, vous pouvez avoir droit à une aide juridictionnelle gratuite. Elle vous permet d'avoir quelqu'un qui vous représente au procès. Vous pouvez également avoir droit à des conseils juridiques gratuits si vous avez été, par exemple, victime de traite des êtres humains.

Pour plus d'informations, consultez le site web du bureau d'aide juridique (Legal Aid Board) sur www.legalaidboard.ie.

Service pénitentiaire de liaison

Si une personne est en détention provisoire et a été condamnée pour avoir commis un crime contre vous, vous pouvez demander au service pénitentiaire irlandais des informations sur les faits nouveaux importants concernant sa peine.

Vous pouvez le faire si vous êtes inscrit pour recevoir ces informations. Pour plus d'informations sur comment s'inscrire, consultez

www.irishprisons.ie.

Indemnisation

Indemnisation par le Tribunal

Le tribunal d'indemnisation des dommages résultant d'infractions pénales (*Criminal Injuries Compensation Tribunal*) examine les demandes de personnes qui ont subi un préjudice corporel ou sont décédées à la suite d'un crime violent.

Le tribunal peut accorder une indemnisation en fonction de toute dépense non remboursée telle qu'une perte de revenus encourue par la victime pourvu que vous puissiez fournir des reçus ou d'autres preuves.

L'incident au cours duquel le préjudice a été causé doit avoir été signalé aux Gardai sans tarder. Vous disposez d'un délai de trois mois pour faire une réclamation, mais celui-ci peut être prolongé dans des cas exceptionnels.

Si la victime est décédée à la suite de l'incident, le tribunal peut accorder une indemnisation aux personnes à charge de la victime.

Aucun délai n'est prévu pour les affaires impliquant un décès



Le procès

Après la condamnation d'un auteur d'infraction, un tribunal peut également ordonner que vous soyez payé une indemnisation dans le cadre de la peine de l'auteur de l'infraction.

Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de :

Systeme d'indemnisation des dommages résultant d'infractions pénales

7-11 Montague Court, Montague Street, Dublin 2.

Tél. **+353 (0)1 476 8670**

E-mail **criminalinjuries@justice.ie**

Autre Aide



Nous pouvons vous aider si vous avez des difficultés qui peuvent affecter votre capacité à raconter votre histoire ou à comprendre ce que nous vous disons. Cela peut être dû à :

- votre situation personnelle ;
- tout trouble d'apprentissage ;
- un choc.

Interprètes

Nous pouvons fournir des interprètes appropriés. Il s'agit d'individus indépendants qui ne sont pas employés par An Garda Síochána.

Accès aux services d'aide aux victimes

Il existe un grand nombre de services d'aide aux victimes (voir la liste à partir de la [page 36](#)). Si vous y consentez un membre d'An Garda Síochána prendra des dispositions afin de vous orienter vers un service d'aide aux victimes approprié.

Crimes commis en dehors de l'Irlande

Si vous nous signalez un crime qui a eu lieu en dehors de l'Irlande, nous pouvons transmettre sans tarder le compte-rendu à l'autorité compétente dans le pays où le crime a eu lieu.

Visiteurs en Irlande

Si vous êtes de passage en Irlande et que vous êtes victime d'un crime, vous pouvez le signaler à n'importe quel poste de la Garda. Nous prendrons immédiatement votre déposition et, avec votre consentement, nous vous orienterons vers le service irlandais d'assistance aux touristes (*Irish Tourist Assistance Service* – ITAS).

L'ITAS fournit un service gratuit dans l'ensemble du pays offrant un soutien et une aide immédiats aux visiteurs victimes d'un crime ou qui ont vécu un autre événement traumatisant pendant leur visite en Irlande.

Tél. **+353 (0)1 6669354**

Site web **www.itas.ie**

Services de justice réparatrice

La justice réparatrice est lorsqu'une réunion a lieu entre une victime, un auteur d'infraction et une personne indépendante qualifiée pour gérer ces réunions. Lors de la réunion, la victime peut raconter son histoire si bien que l'auteur de l'infraction peut examiner les conséquences réelles du crime – et réparer les dommages autant que possible.

Si vous êtes victime d'un crime et que l'auteur de l'infraction a moins de 18 ans, vous pouvez être convié à participer à une conférence familiale (réunion) où vous pouvez exprimer votre point de vue et où il peut être pris en considération.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur **www.probation.ie**.



Êtes-vous mécontent du service que vous avez reçu ?

Si vous n'êtes pas satisfait de notre service ou si vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires à formuler sur la façon dont vous avez été traité par les membres d'An Garda Síochána, veuillez contacter votre commissaire local de la Garda. Ses coordonnées sont disponibles sur www.garda.ie ou dans l'annuaire téléphonique (green pages) à An Garda Síochána.

Ou vous pouvez contacter votre bureau local de service d'aide aux victimes de la Garda.

Vous pouvez également déposer une plainte auprès de la commission du médiateur d'An Garda Síochána (*Garda Síochána Ombudsman Commission*).

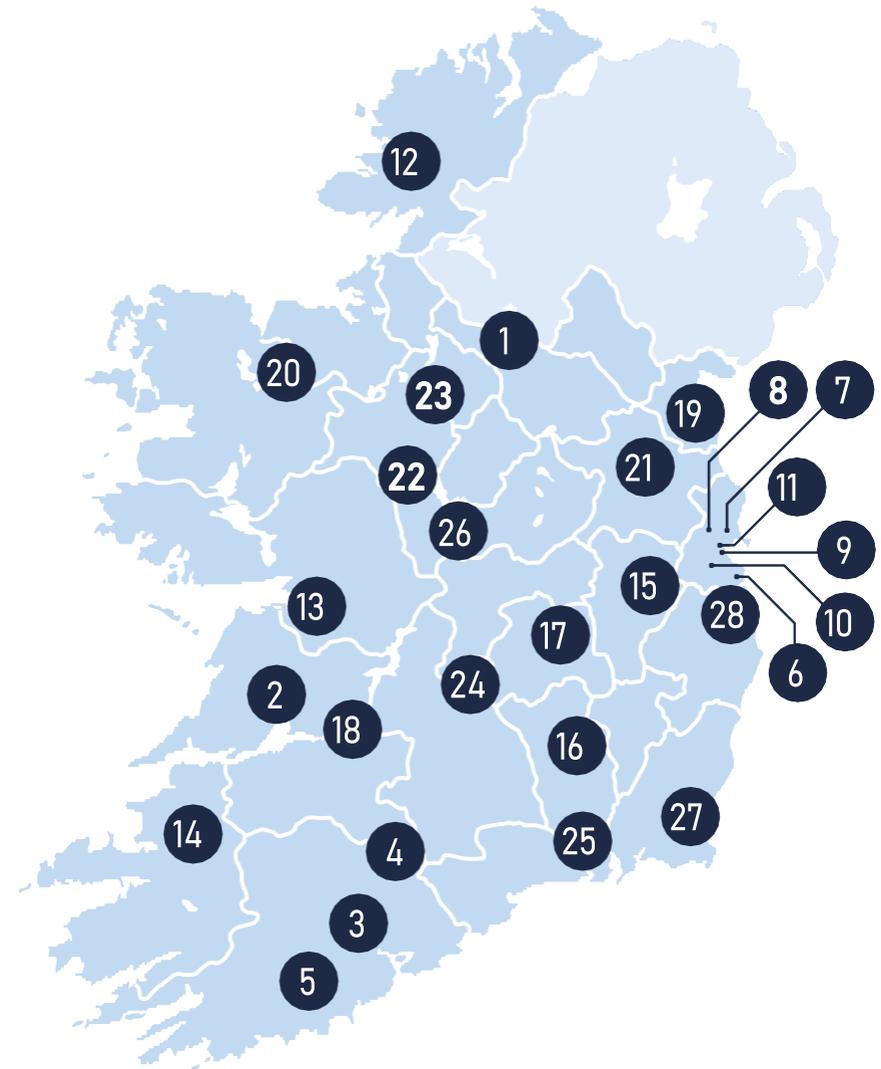
Garda Síochána Ombudman Commission

150 Abbey Street Upper, Dublin 1.

Numéro banalisé **1890 600 800**

Tél. **+353 (0)1 871 6727**

Service d'aide aux victimes de la Garda Bureaux à l'échelle nationale





- 1 Cavan/Monaghan**
Ballyconnell, Co. Cavan
Tél. (0)49 9525807
E-mail CavanMonaghan.VictimService@garda.ie
- 2 Clare**
Ennis, Co. Clare
Tél. (0)65 684 8194
E-mail Clare.VictimService@garda.ie
- 3 Cork City**
Anglesea Street, Cork
Tél. (0)21 454 8524
Email CorkCity.VictimService@garda.ie
- 4 Cork North**
Mitchelstown, Co. Cork
Tél. (0)2586786
E-mail CorkNorth.VictimService@garda.ie
- 5 Cork West**
Bandon, Co. Cork Tlf.
Tél. (0)23 885 2295
E-mail CorkWest.VictimService@garda.ie



- 6 DMR East**
DúnLaoghaire, Co. Dublin
Tél. (0)1 666 5063
E-mail DMREast.VictimService@garda.ie
- 7 DMR North Central**
Store Street, Dublin 1
Tél. (0)1 666 8108
E-mail DMRNorthCentral.VictimService@garda.ie
- 8 DMR North**
Ballymun, Dublin 9
Tél. (0)1 666 4463
E-mail DMRNorth.VictimService@garda.ie
- 9 DMR South Central**
Pearse Street, Dublin 2
Tél. (0)1 666 9350
E-mail DMRSouthCentral.VictimService@garda.ie
- 10 DMR South**
Crumlin, Dublin 12
Tél. (0)1 666 6263
E-mail DMRSouth.VictimService@garda.ie



- 11 DMR West**
Finglas, Dublin 11
Tél. (0)1 6667563
E-mail DMRWest.VictimService@garda.ie
- 12 Donegal**
Glenties, Co Donegal
Tél. (0)74 955 1085
E-mail Donegal.VictimService@garda.ie
- 13 Galway**
Gort, Co. Galway
Tél. (0)91 636495
E-mail Gaillimh.VictimService@garda.ie
- 14 Kerry**
Castleisland, Co. Kerry Tlf.
Tél. (0)66 716 3303
E-mail Kerry.VictimService@garda.ie
- 15 Kildare**
Naas, Co. Kildare
Tél. (0)45884395
E-mail Kildare.VictimService@garda.ie



- 16 Kilkenny/Carlow**
Kilkenny, Co. Kilkenny
Tél. (0)56 777 5090
E-mail KilkennyCarlow.VictimService@garda.ie
- 17 Laois/Offaly**
Portlaoise, Co. Laois.
Tél. (0)57 867 4195
E-mail LaoisOffaly.VictimService@garda.ie
- 18 Limerick**
Henry Street, Limerick
Tél. (0)61 212496
E-mail Limerick.VictimService@garda.ie
- 19 Louth**
Dunleer, Co. Louth Tlf.
Tél. (0)41 686 2388
E-mail Louth.VictimService@garda.ie
- 20 Mayo**
Swinford, Co. Mayo Tlf.
Tél. (0)94 925 3139
E-mail Mayo.VictimService@garda.ie



- 21 Meath**
Navan, Co. Meath
Tél. (0)46 903 6194
E-mail Meath.VictimService@garda.ie
- 22 Roscommon/Longford**
Convent Road, Roscommon
Tél. (0)90 663 8389
E-mail RoscommonLongford.VictimService@garda.ie
- 23 Sligo/Leitrim**
Carrick-on-Shannon
Tél. (0)71 965 0517
E-mail SligoLeitrim.VictimService@garda.ie
- 24 Tipperary**
Templemore, Co. Tipperary
Tél. (0)50432636
E-mail Tipperary.VictimService@garda.ie
- 25 Waterford**
Waterford, Co. Waterford
Tél. (0)51305395
E-mail Waterford.VictimService@garda.ie



- 26 Westmeath**
Delvin, Co. Westmeath
Tél. (0)449668102
E-mail WestMeath.VictimService@garda.ie
- 27 Wexford**
Wexford, Co. Wexford
Tél. (0)53 916 5297
E-mail Wexford.VictimService@garda.ie
- 28 Wicklow**
Bray, Co. Wicklow Tlf.
Tél. (0)1 666 5360
E-mail Wicklow.VictimService@garda.ie



Sites Web Utiles



En tant que victime de crime, vous avez le droit de bénéficier gratuitement de services d'aide. Vous trouverez ci-dessous une liste de certaines ressources à la disposition des victimes de crime. Si vous ne savez pas quel est le bon service d'aide pour vous, vous pouvez appeler votre bureau local de service d'aide aux victimes de la Garda ou la permanence téléphonique nationale pour les victimes de crime au **116 006** pour plus d'informations.

AdVIC - conseils pour les victimes d'homicide

AdVIC milite en faveur de plus de droits pour les victimes d'homicide et leur famille.

Il rassemble les familles endeuillées par des homicides et fournit des conseils professionnels gratuits.

Site web **www.advic.ie**

Téléphone 1800 852 000

AnyMan – aide aux hommes

AnyMan fournit des services d'aide et des informations aux hommes qui ont été ou sont victimes de violence domestique.

Site web **www.anyman.ie**

Téléphone **+353 (0)1 554 3811**

CARI –services pour les enfants et les adolescents

CARI fournit des services d'aide aux enfants et adolescents affectés par des abus sexuels. Il fournit également une aide aux autres membres de la famille et aux soignants.

Site web **www.cari.ie**

Téléphone **1890 924 567**



Crime Victims Helpline

Crime Victims Helpline (permanence téléphonique pour les victimes de crime) est un service d'écoute et d'aide pour les victimes de crime en Irlande.

Site web www.crimevictimshelpline.ie

Téléphone **116 006**

Dublin Rape Crisis Centre (centre d'aide aux victimes de viol de Dublin)

Une organisation offrant un éventail de services d'aide aux femmes et aux hommes victimes de viol, d'agression sexuelle, d'harcèlement sexuel ou d'abus sexuel pendant l'enfance.

Site web www.drcc.ie

Téléphone **1800 77 8888**

Missing Persons Helpline

Missing Persons Helpline (permanence téléphonique pour les personnes disparues) fournit une aide aux familles et aux individus dont un proche, un ami ou un collègue a disparu.

Site web www.missingpersons.ie

Téléphone **1890 442 552**



One In Four

One In Four aide les adultes qui ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, leur famille et ceux qui ont eu des comportements sexuellement préjudiciables.

Site web www.oneinfour.ie

Téléphone **(01) 6624070**

Rape Crisis Network Ireland (réseau irlandais d'aide aux victimes de viol)

Le représentant et l'organisation faîtière de tous les centres membres d'aide aux victimes de viol qui fournissent des conseils et une aide aux survivants d'abus sexuel.

Site web www.rapecrisishelp.ie

Téléphone **(01) 8656954**

Ruhama

Ruhama fournit une aide aux victimes de la prostitution et du trafic sexuel organisé.

Site web www.ruhama.ie

Téléphone **(01) 8360292**



Support After Homicide

Support after Homicide (aide après homicide) fournit un soutien émotionnel et des informations pratiques aux personnes dont les vies ont été affectées par un homicide.

Site web **www.supportafterhomicide.ie**

Téléphone **087 9837322**

Women's Aid

Women's Aid (aide aux femmes) fournit des services d'aide et des informations aux femmes qui ont été ou sont victimes de violence domestique.

Site web **www.womensaid.ie**

24h Téléphone **1800 341 900**

Autres sites web utiles

Garda **www.garda.ie**

Service des tribunaux **www.courts.ie**

Tusla **www.tusla.ie**

Health Service Executive
(direction des services de santé) **www.hse.ie**

Ligne d'assistance aux victimes d'actes criminels

Tlf. **116 006**

CrimeVictimsHelpline.ie

An Garda Síochána

Pour plus d'informations sur les droits des victimes, le signalement un crime, services gratuits de soutien aux victimes détails, etc., visitez **www.garda.ie**



An Garda Síochána Quartier général

Phoenix Park, Dublin 8, D08 HN3X

Tlf. +353(0)1 666 0000